



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

OMS

Question écrite n° 43233

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la campagne d'éradication de la poliomyélite organisée par l'Organisation mondiale de la santé. Depuis le lancement de cette campagne, d'importants progrès ont été réalisés : plus de 450 millions d'enfants sont vaccinés chaque année, et le nombre de cas déclarés est tombé de 350 000 en 1988 à 6 000 en 1999. La maladie n'est plus endémique que dans trente pays : elle a ainsi disparu des continents américain et européen, ainsi que de toute la région Océanie-Pacifique. Toutefois, l'éradication de la maladie nécessite encore l'engagement d'importants moyens financiers. Or, la France, à ce jour, reste à l'écart de ce combat et n'a pas fait connaître quelle pourrait être sa contribution financière à cette opération alors que les gouvernements allemand, américain, belge, britannique, canadien, danois, finnois, italien et japonais y apportent leur soutien. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement entend participer volontairement à ce programme d'éradication, et traduire enfin dans les faits son vote de soutien à cette campagne à l'Assemblée mondiale de la santé.

Texte de la réponse

L'éradication de la poliomyélite représente, après celle de la variole dans les années soixante-dix, la plus grande initiative collective d'éradication d'une maladie qui ait été lancée à ce jour. La France a accompagné l'OMS dans sa démarche en mettant à disposition son expertise technique, ses centres collaborateurs et son soutien financier. D'importants succès ont été obtenus : trois des régions de l'OMS signalent désormais zéro cas de poliomyélite. Il s'agit des Amériques, de la région européenne et de celle du Pacifique occidental. Malgré une regression évidente, des cas continuent à être rapportés en Asie du Sud-Est, dans la Méditerranée orientale et en Afrique. La plupart des pays dont les systèmes de santé ont souffert des effets de la guerre ou de conflits s'organisent actuellement pour vacciner leurs enfants. En 1999, la République démocratique du Congo, l'Angola, le Soudan, la Somalie et l'Afghanistan ont ainsi pu vacciner des millions d'enfants à l'occasion de journées spéciales « de tranquillité » organisées par les Nations unies. Le succès remporté par les journées nationales conduisent l'OMS à se montrer confiante dans l'atteinte de l'objectif d'éradication fixé à 2005. La participation de la France (ministère des affaires étrangères et ministère de l'emploi et de la solidarité) au programme d'éradication de la poliomyélite se fait au travers des contributions volontaires versées aux organisations onusiennes (OMS et Unicef) et d'une participation financière à des projets pays, axés sur le renforcement du Programme élargi de vaccination (PEV) mis en oeuvre par l'Unicef, comme cela a été le cas au Bénin (de 1992 à 1998). La prise en compte des séquelles de la poliomyélite ne fait pas l'objet de subventions spécifiques. En revanche, le ministère des affaires étrangères participe à des projets conduits par des ONG spécialisées (dont Handicap International) qui luttent contre les handicaps moteurs et qui couvrent, à ce titre, ceux provoqués par la poliomyélite. Un projet d'un montant de trois millions de francs s'adresse actuellement aux handicapés moteur du Mozambique. Dans le cadre de la programmation 2000-2001, le gouvernement français participe à hauteur de 11,4 MF avec la communauté urbaine de Lyon et l'OMS, à la mise en place d'un pôle de surveillance des maladies transmissibles à Lyon. Une des missions de cette nouvelle unité sera la surveillance des cas de paralysie flasque.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43233

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1593

Réponse publiée le : 26 juin 2000, page 3850